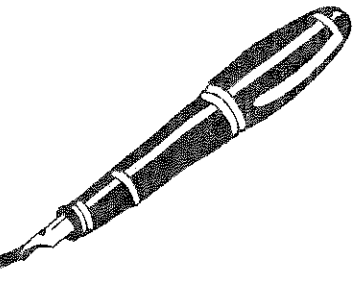


COUP D'OEIL SUR FONTENY



Le mot du Maire



Le nouveau C.M. a décidé comme le faisait le précédent de publier un bulletin municipal.

Une commission a été créée pour en assurer la rédaction, son objectif est de vous informer le mieux possible sur le travail de vos élus, en ce qui concerne la gestion communale dans toutes les attributions qu'elle comporte.

De cette façon un lien sera possible entre vous et vos gestionnaires qui permettra de vous fournir les indications nécessaires pour œuvrer au profit de l'ensemble de la population.

L'information est indispensable pour une bonne gestion et une bonne entente, elle doit être impartiale, et donner aux habitants la possibilité de juger et comprendre le but que se propose d'atteindre la nouvelle équipe municipale.

C. G. Guillion

Nous vous proposons, dans ce premier numéro de vous présenter chacun des élus ainsi que ses responsabilités dans les commissions constituées lors de la séance d'élection du Maire et de ses Adjoints.

- Le Maire :
Monsieur L'HUILLIER Marcel - retraité-
- Le 1^o Adjoint :
Monsieur CLAVEL Denis - retraité - Délégation des finances
de l'adminis-
tration
civil de l'état
- Le 2^o Adjoint :
Monsieur RIBES François - fonctionnaire -
Délégation de la jeunesse et sports
- Le 3^o Adjoint :
Madame BLUETTE Jeanne - directrice d'école -
Délégation de l'action sociale, du 3^o Age,
des fêtes et cérémonies
- Les Conseillers Municipaux :
 - * Madame CUSIN Fabienne - manipulatrice en radiologie -
 - * Monsieur DORR François - employé de l'office national
des forêts -
 - * Monsieur GEOFFROY Francis - agriculteur -
 - * Monsieur HOQUET Maurice - mécanicien spécialisé -
 - * Monsieur KESSLER Jean-Marie - directeur de société -
 - * Monsieur SCHMITT Marcel - retraité -
 - * Madame BEMER - mère au foyer -

ATTRIBUTION DES COMMISSIONS

- FINANCES : Mr KESSLER GEOFFROY SCHMITT CLAVEL
- TRAVAUX ET BATIMENT : Mr KESSLER Mme BEMER
- TRAVAUX DE VOIRIE : Mr GEOFFROY DORR
- BOIS : Mr DORR HOQUET SCHMITT
- ECOLES : Mr RIBES Mme BEMER BLUETTE
- ASSAINISSEMENT et EAUX : Mr HOQUET SCHMITT
- ENVIRONNEMENT : Mr GEOFFROY KESSLER SCHMITT Mme BEMER
- FETES : Mme BLUETTE CUSIN Mr RIBES
- COMMUNICATION : Mr CLAVEL Mme BEMER

ATTRIBUTION DES DELEGUES

- CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIAL : Mme BLUETTE
Mr GEOFFROY SCHMITT KESSLER

- DE LA COMMISSION DE REVISION DES LISTES ELECTORALES :
Mr HOQUET SCHMITT Mme CUSIN
- DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE :
Mr CLAVEL RIBES
- DANS LES COMMISSIONS DE LA CHARTE DU TOULOIS :

COMMISSION 1

- . n°1 Forêt Mr DORR
- . n°2 Agriculture Mr GEOFFROY
- . n°3 Urbanisme Mr KESSLER

COMMISSION 2 : Developpement économique et environnement
Mme BEMER Mr KESSLER SCHMITT

COMMISSION 3 : Cadre de vie et promotion du pays
Mme BEMER Mr GEOFFROY SCHMITT

COMMISSION 4 : Sport et environnement socio-culturel
Mme CUSIN Mr RIBES

Personnes âgées
Mme BLUETTE

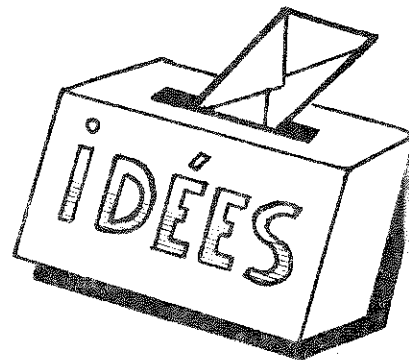
COMMISSION 5 : Education et formation
Mr RIBES Mme CUSIN

COMMISSION 6 : Coopération inter communale
Mr CLAVEL Mme BLUETTE

LE SECRETAIRE DE MAIRIE :

Depuis 20 ans maintenant Mr DURAND Jacques retraité

INFOS



* SPORTS ET LOISIR :

Mise en place de stages qui seront mis en place selon le nombre de personnes intéressées, répondez-vite à Mr RIBES rue du Monument avant le 15 juin

Juillet

- . Ski nautique du 3/07 au 7/07 250 F la semaine
- . Cheval et poney du 10/07 au 14/07 450 F la semaine
- . Aviron Toul cora du 17/07 au 21/07 100 F la semaine
- . Dériveur AIngeray 24/07 au 28/07

Acût

- Ski nautique du 31/07 au 4/08
- . Aviron Du 7/08 au 11/08
- . Cheval poney du 14/08 au 18/08
- . Dériveur du 28/08 au 01/09

Octobre

. Dimanche de volontaires pour assister au stage de secourisme en milieu rural

* FETES :

En Juillet Fête Patronale Le Dimanche 9 Juillet avec participation des forains (manège d'auto scooter) et animation par une société de musique, un groupe de majorettes et une démonstration par l'école du cirque.

* INFOS GENERALES :

Réouverture du foyer rural de FONTENOY, mais problème de locaux en particulier pour la gym volontaire.

Charte intercommunale du Tulois :

Village fleuris : candidature avant le 1er juillet

Et La commune participe comme l'an dernier au concours départemental des villages fleuris, les habitants sont invités à participer à la décoration de leur habitation.

Village propre : Signaler à Mr le Maire les personnes qui déposent des ordures sur le territoire de FONTENOY (possibilités d'amende pour les contrevenants mais il faut pouvoir les attraper...)

* PROJETS EN COUR :

- . installation d'une nouvelle pompe
- . demande de devis pour la réfection du toit de l'église et du clocher

Le nouveau bulletin qui se veut un moyen d'information mais également un moyen d'échange avec les habitants, avec droits de réponse et possibilité d'exprimer des idées nouvelles tout en restant dans un esprit constructif.

Il y a donc création

- * D'une Boîte aux lettres à idées à la mairie afin d'exprimer vos revendications mais également vos solutions proposées
- * D'une écoute plus personnalisée par les correspondants de voisinage

Rue de la Libération : Mr L'HUILLIER GEOFFROY

Rue du Muguet : Mr DORR

Rue du Monument prolongé : Mr HOQUET

Rues de la Chipette, de la Loi, du Chauffour : Mme CUSIN

Rue du Monument : Mme BEMER, Mr RIBES

A L' ETAT CIVIL
=====

- Naissance : SCHROEDER Lucie
le 7 avril 1989
- Décès : Mme BAILLY née GLASER Marie-Louise (la belle-
mère de Mr CLAVEL 1er adjoint) le 5 avril 1989 à FONTENOY
Mr MICHON Jacques (célèbre chirurgien de la main)
Le 9 mars 1989 à Vandoeuvre
Mr BRETON Emile Le 2 février 1989
Mme PRUNIAUX Alice (mère de 7 enfants qui a
élevé une nombreuse famille) Le 23 janvier 1989 à FONTENOY

PLANTATION DE L'ARBRE DE LA

LIBERTÉ

Le 2 avril 1989

Sous une pluie battante
Reprise assurée !



Qui est le tuteur de l'arbre ?



Photo souvenir

POINT de VUE

Conseil Municipal du 14 Avril 1989

Budget 1989.

Monsieur le Maire.

Votre budget, s'il vous paraît à vous, très sage est, à mon avis, un budget d'austérité, car si, apparemment il dégage un excédent de recettes de fonctionnement de clôture - 150 541 Frs, il n'en reste pas moins que vos propositions sont en retrait, en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement du budget de 39%.

822 193 pour 505 175

Pour le remboursement des emprunts, les intérêts se situent dans la marge de 8%, abstraction de la zone de loisirs, ce qui nous permet de dire, que nous nous situons en dessous de la moyenne nationale, qui est de 10% d'endettement et qui nous fait dire et affirmer, que si dans le futur, le conseil veut un foyer pour toutes les couches sociales, subventionné en moyenne par l'état à 45%, cela est possible, sans mettre en péril nos finances.

Donc, reconnaissant que, dans ce budget, il y a du positif, mais aussi du négatif, je m'en tiendrais à ne pas voter positivement ce budget, restant dans l'abstentionnisme pour le vote de ce budget, me permettant de revoir mon

jugement futur, - suivant vos orientations
et propositions

Schmitt H.

Reponse.

La comparaison doit se faire entre budgets primitifs
496 227 fs pour 1988 et 505 175 fs pour 1989 soit une
augmentation de 1%. Et non une regression de 39%
résultante d'une comparaison entre budget global 1988
et budget primitif 1989.

Pour la construction d'un foyer ou d'une salle polyvalente
très modeste, nous pouvons faire un rapide calcul en prenant
l'exemple cité par M^r Schmitt d'une subvention à 45%
(différence bien au dessus de la réalité: voir article ci contre).
Ettablissant sur un projet de 1 000 000 fs, il noterait la
financer par la commune 550 000 fs par un emprunt à 9%
qui donnerait des annuités de 70 575 fs. Nos dépenses
et investissement se montent à 435 000 fs, sans le et nautique
la dette communale doublerait et se traduirait par une
augmentation du taux des 4 taxes.

Taxe d'habitation 7,04 passerait à 8,83

Taxe foncier bâti 7,39 " à 9,27

Taxe foncier non bâti 11,45 " à 14,40

Taxe professionnelle 3,60 " à 4,51

Il faut donc ensuite compter les charges de fonctionnement de la
ville: assurances, électricité, chauffage, entretien...
chacun est à même, avec la feuille d'impôt, de faire
son propre calcul. Une taxe d'habitation de 8,14^e e monterait à
1963 fs

La commune a dans ses projets futurs, la prolongation du
tout à l'égout de la rue du Monument prolongé: coût minimum
1 500 000 fs. Une priorité sera à définir.

Evidemment le budget communal ne sera pas en péril, mais il
est sûr que tout projet important se réalisera au détriment des
habitants.

Quant à un budget d'austerité, l'année comptable n'est pas
encore adossée. Il restera à établir en automne le budget supplé-
mentaire qui sera porté:

- l'achat et l'installation d'une pompe: annuité 8942 fs: qui
traduirait certainement par une augmentation du m³ d'eau.
- la réparation de la toiture du clocher et de l'église: selon
son état.
- certainement la participation financière du syndicat
provincial pour la réalisation d'une école maternelle
à Périgny.

Clay

Mardi 30 mai 1989

CREZILLES

La salle polyvalente inaugurée dans une ambiance de fête

C'est en présence de la population et sous un soleil radieux qu'a eu lieu, samedi, l'inauguration de la salle polyvalente et, à cette occasion, l'ouverture de la fête patronale.

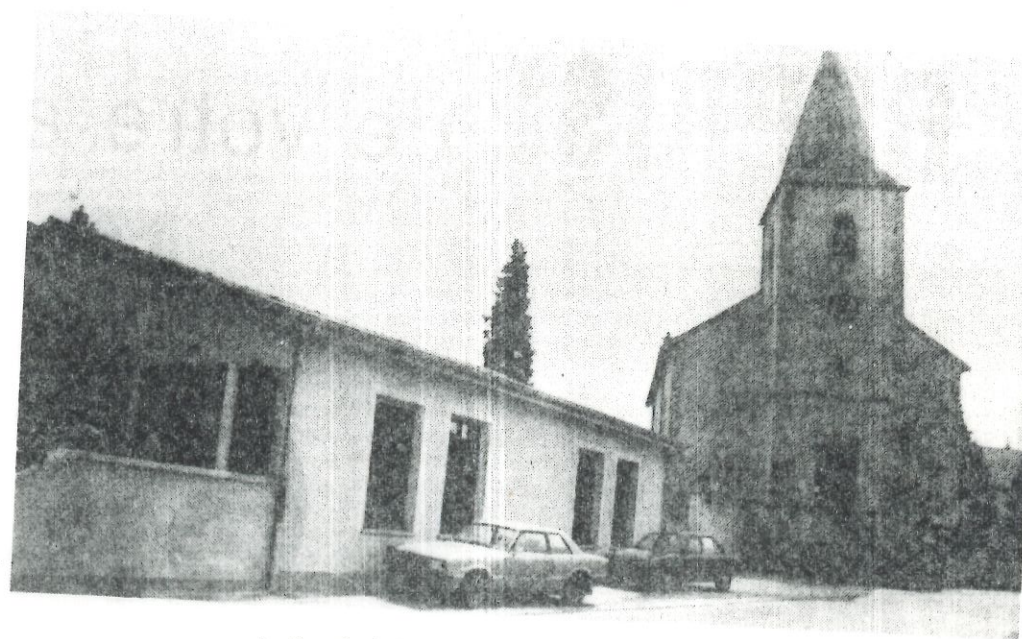
M. Yves Ory, maire, a accueilli MM. Tallec, sous-préfet de Toul, Dinet, député, Geoffroy, conseiller général, le capitaine Mouton, commandant la compagnie de gendarmerie, les membres anciens et nouveaux du conseil municipal, les maires des communes environnantes, les architectes, entrepreneurs et représentants des différentes administrations et associations.

A leur arrivée, les autorités regardèrent avec admiration cet immeuble flambant neuf, situé au centre du village, entre la mairie-école et l'église. Les métiers des forains étant installés à proximité incitaient les enfants à faire la fête.

Coût : 1.300.000 F

Vint ensuite le moment de couper le ruban tricolore devant le hall d'entrée de la salle polyvalente. Puis ce fut la visite de la salle ayant une surface de 170 m², dont 20 m² d'estrade où les invités remarquèrent l'originalité de la structure intérieure, avec fermes apparentes, le tout étant à la fois spacieux, moderne et parfaitement adapté aux besoins de la commune.

Prenant le premier la parole, le maire, M. Yves Ory, exprima, avec quelque émotion, sa joie d'accueillir autant de monde et de personnalités. Il en profita pour les remercier tous et faire état du financement de l'opération dont le coût global s'élève à 1.300.000 F environ. Cette dépense a été alimentée par des



La façade de la salle polyvalente, au centre du village.

subventions (210.000 F du conseil général et 30.000 F de l'EPCI). Le reste a été financé par 265.000 F de fonds libres de la commune, 200.000 F de récupération de la TVA et par l'apport d'un emprunt principal de 600.000 F sur une durée de quinze ans : « Ce qui nous entraîne à un remboursement trimestriel de 18.500 F ».

« Travailler ensemble »

Le maire donna ensuite la parole à la présidente du foyer rural qui n'est autre que son épouse : « Nous avons conscience que cette salle sera une salle communale dans laquelle nous pourrions réaliser nos nombreux projets d'activités avec l'aide précieuse du conseil. Ce sera pour nous un bel outil pour notre association ».

De son côté, M. Geoffroy

rendit hommage à tous ceux qui ont contribué à cette construction, en particulier au cabinet d'architecture et à tous les bénévoles qui « s'investissent dans l'animation de nos villages, leur volonté de travailler ensemble sur le secteur, quelle que soit leur appartenance fédérative ».

A son tour, M. Dinet exprima son souci d'amélioration de la qualité de la vie du milieu rural en ouvrant le volet intercommunal. « Nous avons bien compris que la vie au village était importante et que nous devons garder chacun notre identité culturelle. Chaque village a sa vie particulière, mais doit s'intégrer dans un ensemble intercommunal. Je suis sûr que nous aurons la capacité de construire une vie digne du siècle dans lequel nous vivons, avec une école, des services pour les personnes âgées et pour

les jeunes si nous mettons nos efforts en commun. C'est tout le sens de la solidarité intercommunale. »

Le sous-préfet Tallec affirma : « Je constate avec satisfaction que les architectes ont réussi quelque chose de bien et qui, surtout, présente l'avantage de ne pas être surajouté au village, mais d'en être parfaitement intégré en son sein », avant de féliciter le maire et la municipalité de Crézilles pour avoir su faire de cette manifestation un grand moment.

Pour terminer cette sympathique manifestation, toasts et coupes de champagne contribuèrent, durant quelques heures, à faire régner amitié et gaieté dans cette grande salle lumineuse.

D.M.

